Envoyé en préfecture le 21/02/2026
Reçu en préfecture le 21/02/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260219-AF2026020102-DE

# BUREAU de l'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LANDEHEN

Date de convocation :
2 février 2026
Affiché le 21 février 2026
Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an **DEUX MILLE VING-SIX**, le **DIX-NEUF FEVRIER, à 10 heures 30 minutes,** le bureau de l'Association Foncière, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nathalie TRAVERT LE ROUX.
**Etaient présents :** Madame Nathalie TRAVERT LE ROUX, Présidente, Philippe BOSCHER, Vice-Président, Paul DELANOË, Marie-Claire HERVÉ, Mickaël ROUAULT, Jean-Yves POILVET, Marc RUFFET, Gilles SOULABAILLE
**Était absent excusés :** Martial BOURDAIS

## DELIBERATION N° 2026- 02- 01– 02
## TRAVAUX SUR CHEMINS D'EXPLOITATION

Madame La Présidente invite les membres de l'Association Foncière à faire le point sur **les travaux prévus lors des séances précédentes.**

- Suite à l'élagage effectué par son propriétaire le long du chemin cadastré ZM 51, un arasement et un curage a été effectué.

- Suite à l'élagage des branches effectué par son propriétaire le long de la parcelle ZL33, le curage du fossé a été effectué.

- L'essai du cylindrage pour éviter des travaux trop importants sur les chemins d'exploitations a été réalisé sur les chemins du Haut quartier ZM 96 et de Bon Abri ZD 263, celui-ci n'apparait pas concluant.

- L'entreprise ETA CLEMENT TP de Broons a été sollicitée afin d'apporter une solution plus pérenne sur les chemins abîmés, celle-ci consiste a un grattage superficiel estimée à 18430 € HT pour 1000 ml, qui ne parait pas plus probante que le cylindrage.

- Le chemin d'exploitation de Camus après être sur le terrain nécessite un arasement, et un reprofilage, le devis demandé en 2024 a été actualisé en décembre 2025 pour un montant de 5 444 € HT soit 6 532.80 € TTC :

Référence : camus
Devis N° 20250175 du 15/12/2025 Page N° 1

| Désignation | Qté unit. | Unité | P.u. H.T. | Montant H.T. | Tva |
|---|---|---|---|---|---|
| creuser sur 90 mètres de longueur et 4 mètres de largeur soit 360 M2 sur 0.50 cm d'épaisseur, mettre la roche en stock et charger la terre | 1,00 | FOR | 800,00 | **800,00** | S |
| Décharge | 120,00 | T | 6,20 | **744,00** | S |
| transport en décharge | 1,00 | FOR | 500,00 | **500,00** | S |
| remettre l'ancienne roche et compléter en roche 0/150 sur 20 cm et fintion 0.30 compacté | 1,00 | FOR | 700,00 | **700,00** | S |
| roche 0.150 et 0.30 | 180,00 | T | 15,00 | **2 700,00** | S |

Compte tenu du montant, la présidente préfère représenter le devis bien que le bureau l'ait autorisé à signer ce devis. Peut-être que l'exploitant utilisant ce chemin serait intéressé de récupérer la terre/pierre qui est destinée à la décharge, ce qui pourrait baisser la facture.
La même intervention pourrait être alors réalisée sur le chemin du Haut Quartier.

Envoyé en préfecture le 21/02/2026
Reçu en préfecture le 21/02/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260219-AF2026020102-DE

- L'exploitation situé à Coët Bihan avait demandé que le chemin d'exploitation cadastré ZC 6 soit revu. Une rencontre sur site a été programmé et confirme les précédentes préconisations orales de pose de gouttière sur le bâtiment longeant celui-ci avant toute intervention de l'Association Foncière. La pose de buses en traversée de chemin serait effectuée afin d'amener l'eau dans le fossé existant, ainsi qu'un reprofilage du chemin. Un courrier a été adressé à l'exploitant début octobre lui indiquant de faire les travaux demandés pour que l'on puisse intervenir. A ce jour les travaux ne sont pas effectués

- Pour rappel, lors de la séance du 12 juin 2024, le bureau avait examiné la demande du GAEC de La Lande Simon d'intégrer la parcelle ZE 14 dans leurs terres. Le bureau avait dans un premier temps autorisé l'exploitant à fermer des 2 côté ledit chemin et conclure une convention si nécessaire. Il s'avère que l'exploitant a installé en plus d'une clôture, une barrière mobile avec socle en béton, à un bout du chemin. Des remarques d'administrés sont remontées en mairie, l'accès à ce chemin n'est plus possible.

**- DECIDE :**

**- dans un premier temps de contacter les exploitants concernés par le chemin de Camus et du Haut Quartier, pour savoir s'ils sont intéressés par la terre/pierre des chemins respectifs en cas de travaux.**

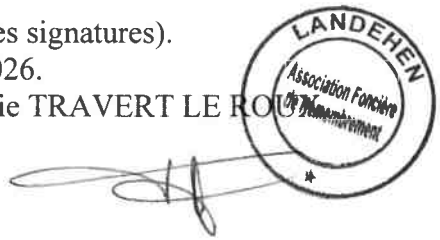
**- dans un second temps de solliciter l'entreprise TP GUEGUEN afin d'ajuster le devis, avec une intervention en juin ou en septembre. Opérations qui seront imputées en investissement.**

**- pour le chemin ZC 6 Le Grand Clos menant à la « SCEA AVRIL » d'attendre que l'exploitant revienne vers l'association foncière lorsque sa partie des travaux sera effectuée, afin de pouvoir procéder au busage, et à la réfection du chemin.**

**- de rencontrer le GAEC de la Lande Simon pour voir ce qu'il est possible de faire sur le chemin cadastré ZE 14, peut-être un ouvrage du type chicane afin de sécuriser le passage des animaux et des humains.**

**- AUTORISE Le Président à signer les devis nécessaires.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. (suivent les signatures).
Pour copie conforme, à LANDEHEN, le 19 février 2026.
**LA PRÉSIDENTE**, Nathalie TRAVERT LE ROUX




Certifié envoyé en Préfecture le 21 février 2026
Affiché le 21 février 2026
La Présidente
Nathalie TRAVERT LE ROUX

